



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 18 décembre 2014

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutateurs : M. Jean-Claude Bussard (partie droite + table du Conseil)
M. Markus Hitz (partie gauche)
Présents: 61 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (inclus 7 Conseillers communaux)
1 Personne externe à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 62 participants
Lieu : Buvette du FC Gumefens/Sorens – Gumefens
Excusé(e)s : 8 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 22 mai 2014
 2. Budget de fonctionnement 2015 et rapport de la Commission financière
 3. Investissements 2015 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - Rénovation du réseau d'eau potable à Malamoillie, secteur Gumefens Fr. 50'000.-
 - Lecture des compteurs d'eau à distance Fr. 60'000.-
 - Etablissement du PIEP, réseau d'eau potable
1^{ère} partie, schéma hydraulique Fr. 25'000.-
 - Complément révision du PAL Fr. 80'000.-
 - Mur du jardin du bâtiment « La Cornache » Fr. 30'000.-
 - Participation à la rénovation de la place de parc de la paroisse Fr. 50'000.-
 4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2015
 5. Ratification de l'acquisition des forêts des « Terrasses d'Ogoz »
 6. Modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour le cycle d'orientation, en lien avec le projet du CO de Riaz
 7. Informations du Conseil communal
 8. Divers.
-

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h00. Il remercie le Club de football de Gumefens-Sorens qui a accepté de mettre à disposition sa buvette étant donné les travaux de rénovation de la halle polyvalente (HAP) et souhaite la plus cordiale bienvenue aux personnes participantes.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 49 du 5 décembre 2014, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage.

Le Président cite les 8 personnes excusées et informe que Messieurs Félix Morard et Marcel Schmutz arriveront plus tard étant donné qu'ils sont déjà à une Assemblée intercommunale pour l'EMS d'Humilimont. Deux scrutateurs sont nommés : M. Jean-Claude Bussard pour la partie de droite, y compris la table du Conseil communal hormis la Secrétaire, et M. Markus Hitz pour la partie de gauche de la salle.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucun enregistrement privé n'est autorisé ni n'a fait l'objet d'une demande préalable.

Aucune remarque ou question sur l'ordre du jour, de sorte que celui-ci **est approuvé tel quel**.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 mai 2014

M. René Bifrare demande la correction de son prénom lors de ses deux interventions au point 6 (Divers) en remplacement de M. Jean-Pierre Bifrare. Le procès-verbal sera corrigé dans ce sens.

M. Laurent Liard revient également sur le point 6 (Divers) au sujet de l'intervention de M. Crettenand concernant la barrière de la route de Thusy. Il demande pourquoi il a été dit que la part communale pour la barrière était de Fr. 2'000.00 alors que lors de l'assemblée du 11 décembre 2013, la participation de la Commune était chiffrée à Fr. 1'000.00. Il souhaite connaître s'il y a une vérité quelque part. Le Président lui répond que cela n'a pas été chiffré précisément, que c'est peut-être une erreur de sa part dans l'estimation liée au temps exactement passé par l'employé communal pour la pose des piquets et fil. L'information sera transmise.

Sous réserve des modifications requises, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 mai 2014 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 22 mai 2014 est accepté à l'unanimité.
--

Point 2

Budget de fonctionnement 2015 et rapport de la Commission financière

Avant de donner la parole à M. Michel Grivel, responsable des finances, le Président rappelle qu'à ce stade il ne s'agit que d'une présentation du budget et que le vote n'interviendra qu'au point 4.

Le budget de fonctionnement 2015 est affiché à l'écran et lu point par point par M. Michel Grivel.

Le budget 2015 se solde par un déficit de Fr. 126'176.95.

Le déficit pour 2015 est inférieur de Fr. 57'000.00 par rapport au budget 2014. Les effets principaux sont la diminution de la charge d'amortissement d'environ Fr. 100'000.00, les taux d'intérêts très bas et l'augmentation des impôts sur le revenu des personnes physiques d'environ Fr. 190'000.00. Ainsi, la Commune a pu absorber les différentes augmentations de charges et la diminution de la péréquation financière cantonale de Fr. 50'000.00. Le déficit est ramené à 2%, soit une diminution de 1%, ce qui laisse une petite marge de manœuvre pour les futures augmentations de charges du Canton et des associations de communes, avant toute augmentation d'impôts, sous réserve toutefois du rendement de l'impôt.

Le Président demande s'il y a des questions concernant le budget de fonctionnement 2015, comme cela n'est pas le cas, il donne la parole au Président de la Commission financière, M. Pierre Broye.

M. Broye remercie le Conseil communal et le personnel administratif pour la transparence lors de l'élaboration et de l'explication des budgets. Le budget de fonctionnement présente un déficit qui reste dans les tolérances fixées par l'Etat pour ne pas augmenter les impôts. La Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement présenté. Selon le commentaire du billet du Syndic, dans le dernier bulletin communal, il y a un certain nombre d'incertitudes concernant les finances de la Commune. Elles sont liées aux projets qui seront réalisés au niveau gruérien, tels que le Cycle d'orientation de Riaz, l'agrandissement de la STEP de Vuippens et la réalisation d'un Centre sportif.

Le Président remercie M. Broye et confirme que les futures charges intercommunales ne sont pas encore clairement connues à ce jour. Il rappelle qu'au début de la législature le Conseil avait prévu une éventuelle hausse d'impôts en lien avec la rénovation de la HAP. Compte tenu des emprunts renouvelés pour plusieurs millions de francs à des taux très bas, le budget actuel peut être maintenu. Mais il est vrai que pour le CO de Riaz, la charge d'investissement sera de Fr. 100'000.00 par année sur près de trente ans. Il rend attentif les participants sur les effets d'un vote sur un Centre sportif gruérien. En résumé, les charges communales ne vont pas dépendre uniquement des propres activités et choix communaux.

Point 3

Investissements 2015 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :

Le budget d'investissements 2015 est affiché à l'écran et lu par M. Michel Grivel. La parole est redonnée à M. Pierre Broye qui rappelle que selon l'article 97 de la Loi sur les communes, la Commission financière donne son préavis sur l'impact financier de chaque projet et analyse le but de la dépense et son plan de financement. Le Conseil communal assume la responsabilité des projets présentés. En 2015, le montant des investissements prévus s'élève à Fr. 295'000.00, compte tenu des reports, ce sont Fr. 4'180'000.00 qui vont être dépensés pour réaliser des projets d'investissement. Le montant à financer sera de Fr. 3'698'625.00 en fonction des Fr. 531'375.00 de recette d'investissement. La Commune dispose d'une capacité de financement suffisante pour réaliser ces projets. Ainsi, la Commission financière recommande d'approuver l'enveloppe des investissements 2015 et chacun des projets présentés ci-après.

La présentation de la planification des investissements de 2015 à 2020 est affichée à l'écran et lue par M. Michel Grivel.

Décisions spéciales pour les investissements 2015 :

- **Rénovation du réseau d'eau potable à Malamoillie, secteur Gumefens** **Fr. 50'000.-**

M. Jean-Claude Balmer prend la parole et rappelle que l'année passée à la même époque il y a eu la réfection de l'épuration à Malamoillie. Différents problèmes sont alors survenus sur la conduite d'eau potable. En raison des courants vagabonds, il y a eu beaucoup d'interventions sur cette conduite qui était énormément percée et comme elle se situe à 1 m 80 – 2 m de profondeur sous tous les autres services, son accessibilité en était très difficile. C'est la raison pour laquelle il a été jugé bon de remettre cette conduite à neuf. M. Balmer rappelle que cet investissement sera financé par un emprunt bancaire.

Il n'y a pas de remarque concernant cet investissement.

Résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité.

- **Lecture des compteurs d'eau à distance** **Fr. 60'000.-**

M. Balmer présente et met à disposition deux types de compteur d'eau, soit le compteur traditionnel et celui de la nouvelle génération avec un système de lecteur à distance. Ce système va éviter des erreurs de lecture et de report. Actuellement les relevés se font manuellement à deux niveaux, par la personne qui relève les compteurs sur place et par les caissières lors de l'introduction des chiffres dans le programme de facturation. De plus, le nouveau système permet une accessibilité à n'importe quel moment de l'année et un gain de temps, puisqu'en 30 min, 250 compteurs peuvent être relevés par un système d'émetteur-récepteur. Plus besoin d'avoir accès aux compteurs, il suffit de rester dans une voiture équipée d'une petite radio et d'un ordinateur pour la réception des données qui sont ensuite transmises sur l'ordinateur des caissières. Le système est très précis, fiable et reconnu, il permet de lire le numéro du compteur ainsi que la quantité d'eau.

Le Président précise que la Commune de Sorens a déjà fait cet investissement ainsi que la mallette pour les relevés. Cette mallette pourra ainsi être prêtée/louée aux communes de la Rive gauche pour éviter que chaque commune en achète une, puisqu'elle coûte environ Fr. 12'000.00.

M. Laurent Liard demande s'il y a des frais pour les usagers ? Non, les compteurs seront remplacés aux frais de la Commune.

M. René Bifrare demande s'il pourra toujours lire les données sur le cadran ? M. Balmer répond que le cadran est le même, il y a juste un système transmetteur à l'intérieur qui permet de prendre les informations à distance.

M. Marcel Sottas demande si le système permet de détecter une éventuelle fuite ? Non et le Président rappelle que bien que les compteurs soient communaux, chaque privé peut contrôler lui-même s'il n'y a pas de fuite. En cas de fuite ou de problème constaté, le bureau communal doit être informé et un contrôle visuel sera effectué.

M. Pierre Aviolat demande quelle est la source d'énergie qui émet les ondes ? M. Balmer lui répond qu'il y a une petite batterie qui dure 12 à 15 ans, située dans un petit boîtier à part.

M. François Barras demande si les ondes passent même si le compteur est situé au 3^{ème} sous-sol et combien de temps il faudra pour que toute la Commune soit équipée ? Il n'y a pas de problème quant à la portée des ondes et pour la durée, cela se fera au plus vite.

M. Pierre-Justin Morard demande le nombre de compteurs achetés pour Fr. 60'000.00 et s'étonne de faire un emprunt alors que le poste de l'eau doit s'autofinancer. Il lui paraîtrait plus judicieux d'avoir des compteurs en réserve et de les remplacer au fur à mesure pour éviter des gros frais. M. Balmer répond que les compteurs sont remplacés au fur et à mesure avec la pré-configuration pour le codeur depuis 2009, il y

aura juste la radio à rajouter. L'emprunt vient pris sur le compte de l'eau, c'est un autofinancement quand même puisqu'il n'y a pas de réserve financière sur l'eau pour faire cet investissement. Pour faire une réserve, il faudrait augmenter le prix de l'eau.

M. Michel Schmitt demande en quoi consistent les contrôles plus réguliers, est-ce qu'il s'agit de relevés ? M. Balmer répond que l'on pourrait très bien faire des relevés intermédiaires, ce qui permettrait par exemple de constater si un privé a une chasse d'eau qui coule ou autre. Le décompte sera ainsi plus précis à une date donnée, car actuellement le relevé des compteurs a commencé début décembre et sera terminé vers mi-janvier si toutes les cartes sont restituées à la Commune.

M. Chris Gabriel demande s'il y a un système de contrôle en cas de fraude, car il prétend que sur place il est plus facile de constater des anomalies. M. Balmer lui répond qu'il n'a pas trop de soucis à ce niveau-là, qu'en cas de doute il sera toujours possible de constater sur place.

M. Pierre Aviolat demande l'incidence de l'émission des ondes sur les autres appareils dans une maison ? M. Balmer répond qu'il n'y a pas d'incidence sur les autres appareils, ce n'est pas la même longueur d'onde.

M. Yvan Crettenand demande comment les anciens systèmes seront recyclés ? La maison GWF qui va fournir les nouveaux appareils va nous racheter les anciens compteurs et les donner dans son centre de traitement.

Comme il n'y a plus de questions, l'objet est passé au vote.

Résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 5 abstentions.

- **Etablissement du PIEP, réseau d'eau potable**
1^{ère} partie, schéma hydraulique

Fr. 25'000.-

M. Balmer précise qu'il s'agit d'une mise en conformité exigée par l'Etat de Fribourg, tout le schéma hydraulique doit être inscrit sur papier.

M. Marcel Sottas demande quel sera le prix définitif de cette planification ? M. Balmer indique qu'il y a Fr. 80'000.00 prévus pour la partie reconnaissance des vannes et tracé des collecteurs. Pour l'établissement du schéma hydraulique, le montant de Fr. 25'000.00 suffit dans un premier temps. Par contre il est difficile de chiffrer la suite, car il y aura un gros travail de recherche des vannes se situant sous les enrobés ou sous la terre. La même démarche avait été faite pour l'établissement du PGEE.

M. René Bifrare demande si toutes les vannes privées seront inscrites ? Selon M. Balmer ça serait bien, mais on ne les connaît pas toutes.

M. Pierre Aviolat relève que le montant de Fr. 25'000.00 pour le schéma hydraulique lui paraît trop élevé par rapport au Fr. 80'000.00. M. Balmer précise que les offres reçues sont au-dessous de Fr. 20'000.00 mais qu'il préfère prendre un petit peu de marge en cas d'imprévu.

Comme il n'y a plus de questions, l'objet est passé au vote.

Résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

- **Complément révision du PAL**

Fr. 80'000.-

Le Président informe qu'à la suite de la votation sur la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), entrée en vigueur au 1^{er} mai 2014, la Commune doit faire des travaux complémentaires pour se mettre à jour. La révision avance relativement lentement étant donné qu'il y a des conventions avec les propriétaires à revoir, et que le surdimensionnement doit être réglé. Les surfaces doivent être contrôlée et recalculée, ce qui engendre des frais supplémentaires par rapport aux budgets précédents.

M. Yvan Maillard explique que notre PAL est revenu d'une 2^{ème} consultation préalable en fin d'été avec un certain nombre de modifications exigées. Le budget voté jusqu'à présent (Fr. 150'000.00) est épuisé et un montant supplémentaire est nécessaire pour les mises à jour demandées pour présenter tous les documents aux différents Services de l'Etat et ensuite mettre le nouveau PAL à l'enquête. Il précise que non seulement le Canton doit accepter notre PAL, mais aussi la Confédération qui a une voie de recours.

Le Président précise que le Conseil communal actuel s'est beaucoup investi pour l'élaboration de ce PAL et qu'il serait bien que le projet puisse être mis à l'enquête encore durant cette législature.

M. Pierre-Justin Morard demande s'il s'agit de faire des travaux de « cosmétique » sur ce dossier ou s'il y a vraiment des changements fondamentaux à faire pour être conforme. M. Maillard précise qu'il y a toujours un problème de surdimensionnement sur la Commune et qu'il n'a pas pu être résolu lors de la 2^{ème} consultation préalable, notamment avec la LAT. Des solutions doivent être trouvées ailleurs, il va falloir prendre des décisions sur les zones pouvant rester ouvertes et sur les zones qui devront être fermées.

M. Pierre Aviolat demande la proportion des Fr. 80'000.00 par rapport au coût total. M. Grivel précise qu'il y avait Fr. 150'000.00 votés en 2008 et utilisés depuis, donc cela représente environ 50 % de plus.

M. Michel Schmitt demande ce qu'il en est de la durée de traitement des dossiers au SeCA. Le Président précise qu'au niveau des constructions les délais vont mieux, par contre pour les dossiers que le SeCA transmet à la Préfecture, cela prend plus de temps car cette dernière est submergée. Par contre pour le

traitement des plans cela ne va pas plus vite. Le Président ne promet pas que cette révision va entrer en vigueur en 2015, mais que le Conseil communal va faire son possible pour une mise à l'enquête.

M. Michel Schmitt demande également si pour les projets en attente tels que le port il faut que le PAL soit approuvé ou est-ce que les projets peuvent redémarrer au moment du dépôt. Le Président explique que pour le port d'Ogoz, le Conseil vient de recevoir le préavis du SeCA qui demande que la mise à l'enquête du PAL communal soit déposée pour pouvoir continuer.

Ce complément est passé au vote.

Résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 opposition et 6 absentions.

- **Mur du jardin du bâtiment « La Cornache »** **Fr. 30'000.-**

Le Président expose le mauvais état du mur, les infiltrations et autre. Il n'est pas protégé et va être démolé en grande partie, quitte à prévoir des aménagements complémentaires pour les locataires avec des haies simples ou des panneaux pare-vue.

M. René Bifrare demande si le mur sera refait dans la hauteur actuelle ? Non, les parties démolies ne seront en tout cas pas refaites en maçonnerie. C'est au fur et à mesure de l'avancée des travaux qu'il sera décidé ce qui devra être démolé ou pas.

La réfection du mur est passée au vote.

Résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité.

- **Participation à la rénovation de la place de parc de la paroisse** **Fr. 50'000.-**

Le Président explique qu'en lien avec l'agrandissement de la HAP, la discussion de la rénovation de cette place a été faite avec la Paroisse, étant donné qu'elle est propriété de la Paroisse. Plutôt que de reprendre la propriété, un compromis a été trouvé. Il s'agit pour la Commune de participer à cette rénovation à raison de 3/4, sous réserve d'une acceptation en assemblée de paroisse pour 1/4.

M. Marcel Sottas demande si cet investissement concerne la révision complète de la place, avec la réfection du caisson ? Oui, le caisson sera également refait. Il demande également s'il y a un acte juridique pour l'utilisation de la place par la Commune ? **M. François Barras** lui répond que des conventions orales avaient été passées, mais que si des travaux sont réalisés, il convient d'écrire les choses, comme une mise à ban gérée par la Commune, avec inscription au Registre foncier, à la charge de la Paroisse.

La rénovation de cette place de parc est passée au vote.

Résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité.

Point 4

Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2015

Le Président demande s'il y a encore des questions par rapport à ces budgets.

M. Pierre Aviolat demande si le schéma hydraulique pour le PIEP sera mis à disposition ? Oui, il sera consultable soit sur le site internet, soit au bureau communal.

Comme il n'y a plus de question, les budgets sont passés au vote.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont acceptés à l'unanimité.

Point 5

Ratification de l'acquisition des forêts des « Terrasses d'Ogoz »

Le Président informe l'assemblée que les forêts situées sur la parcelle les « Terrasses d'Ogoz » à Le Bry ont été reprises par la Commune pour Fr. 1.00 symbolique. Cela représente les surfaces suivantes : 563 m², 3'393 m², 12'056 m² et 5'264 m² de forêt, selon le plan mis à l'écran.

La ratification de cette acquisition est acceptée à l'unanimité.

Point 6

Modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour le cycle d'orientation, en lien avec le projet du CO de Riaz

Le Président explique qu'en raison du futur CO de Riaz, la limite d'endettement doit être augmentée, ce que chaque commune gruérienne doit valider. Pour Pont-en-Ogoz, le coût de réalisation représentera une charge annuelle de Fr. 100'000.00 (en principe sur 30 ans).

M. Laurent Liard demande ce qui se passerait en cas de refus de la Commune, étant donné que le peuple a déjà accepté le projet lors des dernières votations ? Le Président répond qu'en principe un quorum suffit (sauf erreur la moitié des habitants et la moitié des communes doivent accepter), conformément aux Statuts.

Comme il n'y a pas d'autre question, la modification est votée.

La modification des statuts est acceptée à la majorité avec 1 opposition et 4 abstentions

Point 7

Informations du Conseil communal

Le Président présente les différents points mis à l'écran :

* **HAP - Inauguration :**

Les travaux seront finalisés pour le printemps et les budgets sont quasi tenus. L'inauguration aura lieu le samedi 28 mars 2015. Il n'y aura pas de manifestation des sociétés dans la halle avant l'inauguration. Des tarifs de location et un règlement d'utilisation sont en cours de discussion.

* **Développement éolien « Le Gibloux » :**

M. Yvan Maillard présente le projet et informe que l'Etat de Fribourg et ses services sont en train de finaliser une nouvelle proposition de plan directeur cantonal éolien avec des sites sur le Plateau fribourgeois. Ce plan est actuellement en consultation auprès du Conseil d'Etat. Les premières études préliminaires permettent de confirmer qu'un potentiel éolien existe dans la région du Gibloux. Un groupe de travail et de réflexion pour un développement éolien avec les communes concernées a été mis sur pied.

Une visite du parc éolien Juvent SA, à Mt-Crosin dans le Jura-bernois, sera certainement organisée courant printemps 2015 pour la population. Une délégation du Conseil communal est d'ailleurs allée visiter cette installation cet automne.

La population sera régulièrement informée si le Gibloux devait se trouver dans une zone retenue par le canton et si le projet éolien démarre. La décision finale sera prise en toute connaissance de cause par la population lors d'un vote.

M. Pierre-Adrien Aviolat demande s'il y a un ordre d'idée de la grandeur du futur parc ? Le premier projet prévoit 12 ou 14 éoliennes.

M. Jean-Claude Bussard demande qui s'occupe de ce projet de développement ? C'est une collaboration entre Groupe E Greenwatt SA et Enova (SIG).

M. Chris Gabriel demande quelle distance il y aura entre les habitations et les éoliennes ? Au minimum à 500 mètres des maisons.

* **Coup de balai 2015 :**

Le nettoyage des rives du lac aura lieu le samedi 18 avril 2015.

* **Fermeture du bureau et de la déchetterie.**

Le bureau communal sera fermé du 19 décembre 2014 au 4 janvier 2015.

La déchetterie sera fermée les mercredis 24 et 31 décembre 2014.

Point 8.

Divers

Mme Patricia Moret demande si les ralentisseurs à la route de Russille seront remis l'année prochaine ? Le Président répond qu'il s'agit d'une mesure provisoire de 2 ans et qu'ensuite une mise à l'enquête sera nécessaire pour une mesure définitive. Mme Moret estime qu'ils ne sont pas posés au bon endroit. Le Président lui répond que les positions ont été définies par le Service des ponts et chaussées et contrôlés avec les riverains.

Mme Patricia Moret, demande pourquoi il y a des piquets sur la route près du bâtiment de la Cornache ? M. Yvan Maillard rappelle que la sortie est très masquée. Etant donné que certains véhicules roulent trop vite à cet endroit, il s'agit là d'une mesure pour « calmer » les usagers. **M. Jean-Louis Brodard** demande alors pourquoi ne pas y mettre un feu rouge ? Ce n'est pas envisageable.

M. Gérard Gapany demande s'il ne serait pas possible de mettre des barrières pour sécuriser le pont à la Route d'Avry à Gumefens, afin d'éviter qu'un enfant tombe. Le Conseil communal va étudier la proposition. Il demande également si la place de jeu de l'école de Gumefens ne pourrait pas être refaite ? Le Président lui répond qu'il faut d'abord trouver une solution contre les actes de vandalisme. M. Pierre-Justin Morard propose que de l'éclairage soit installé pour dissuader les vandales. Le Président répond que c'est une bonne idée, mais qu'il ne faudrait pas que ça gêne les voisins. M. Gérard Gapany, le voisin direct, répond que non, ça serait bien selon lui.

M. Chris Gabriel demande qui est responsable de l'entretien du sentier du lac ? C'est l'Association du Sentier du Lac de la Gruyère (ASLG) ainsi que Groupe E SA pour tout ce qui est lac et forêt. Il signale qu'un arbre entrave le tracé au kilomètre 10.2.

M. Laurent Liard demande si le tas de bois près du petit pont, qui relie Redon au le Pavillon, va être enlevé ? La réponse est Oui.

M. Pierre-Justin Morard trouve dommage que le chalet des bûcherons ne soit pas rénové pour pouvoir être loué. Le Président lui répond que le sujet a déjà été discuté et est toujours à l'étude, notamment pour y amener de l'électricité.

M. Pierre-Alain Tercier demande s'il ne serait pas possible de poser un panneau d'indication « route sans issue » au quartier de l'Abranna à Le Bry, car beaucoup de véhicules n'arrivent pas à tourner. Le Président propose qu'un signal provisoire informant de l'impasse soit posé.

M. Yvan Crettenand remercie le Conseil communal pour le choix de bois suisse pour la HAP, ainsi que pour la pose d'un miroir à la sortie du Féty à Gumefens. Le Président lui répond que le miroir n'est pas communal.

M. François Barras est inquiet quant à la future construction des « Terrasses d'Ogoz » à cause du glissement de terrain.

Pour la Jeunesse de Gumefens, **M. David Marchon** estime que les jeunes s'investissent pour la Commune et demande un meilleur soutien et des réponses écrite quand lui ou les autres membres posent des questions. Le Président lui demande d'être plus précis dans ses reproches, car s'il parle du partage des locaux de la grange communale des marais (près du terrain de foot), le cas est réglé. M. Marchon parle d'un soutien financier pour les décorations à la chapelle et des frais qu'ils ont eus pour la réfection de la grange. M. Yvan Maillard lui rappelle que la Commune attend toujours la présentation d'une facture et d'une demande précise et écrite de ce qu'ils veulent.

Mme Gina Boegli de Gumefens dit qu'elle n'a jamais reçu de réponse non plus concernant un courrier qu'elle aurait écrit pour exprimer son mécontentement lors de l'organisation du Jet-ski Race. Le Conseil communal n'a pas souvenir d'avoir reçu quelque chose de sa part mais va contrôler.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, M. le Président clôt l'Assemblée et remercie l'ensemble de l'administration, l'édilité, les diverses commissions, les conductrices, toutes les personnes auxiliaires ainsi que le Conseil communal et la secrétaire. Il remercie également le Club des Dames qui va servir le verre de l'amitié et souhaite ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et une heureuse année à chacun.

L'Assemblée est levée à 22h15.

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 02.02.2015

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare